



REPUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION N° :
DCM_200922_036**

OBJET : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition du centre nautique de Saint-Joseph

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

06 OCT. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	33
Procuration	3
Votants	36
Abstention	0

Le Maire

L'Elue déléguée



Lucette COURTOIS

L'an deux mille vingt , le vingt deux septembre à 17h40, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilynne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

Absents – Représentés

HUET Henri Claude représenté(e) par VIENNE Axel
MOREL Manuela représenté(e) par LANDRY Christian
NASSER Haifa représenté(e) par BENARD Clairette Fabienne

Absents

HUET Marie-Josée ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEJOYEUX Marie Andrée, 4ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 22 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° : DCM_200922_036

OBJET :

Autorisation de signature de la convention de mise à disposition du centre nautique de Saint-Joseph

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de la gestion des infrastructures sportives, la Commune met à disposition de certaines associations identifiées des créneaux en journée, soirée et / ou week-end dans les installations sportives communales dont elle est propriétaire ou gestionnaire (stades, gymnases, centre nautique, terrains de tennis...) pour des entraînements, des compétitions ou des stages voire des événements à caractère exceptionnels. Et dans le cadre des séances d'éducation physique et sportive, les établissements scolaires bénéficient de créneaux pendant la période scolaire.

Dans le cadre des créneaux mis à disposition annuellement, il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition du centre nautique entre la Commune et le Cercle des Nageurs de Saint-Joseph.

En l'occurrence, il est proposé d'adopter une convention qui fera l'objet des adaptations nécessaires notamment en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 et d'approuver la mise à disposition à titre gratuit de ces équipements au profit du Cercle des Nageurs de Saint-Joseph.

La convention de mise à disposition est nominative et retrace les créneaux attribués pour l'année, les conditions d'utilisation et financières, les responsabilités ainsi que les modalités de renouvellement et de résiliation.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit du centre nautique au profit du Cercle des Nageurs de Saint-Joseph, pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 ;
- d'approuver le projet de convention y afférent ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la Commune et l'association le Cercle des Nageurs de Saint-Joseph ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°36,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 33

Représentés : 3

Pour : 36

Abstentions : 0

Contre : 0

- Article 1^{er} .-** **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit du centre nautique au profit du Cercle des Nageurs de Saint-Joseph, pour la période allant du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021.
- Article 2.-** **APPROUVE** le projet de convention y afférent.
- Article 3.-** **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la Commune et l'association le Cercle des Nageurs de Saint-Joseph ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 4.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Elue déléguée



Suzette COURTOIS